

CONNECT ET VOUS

Newsletter d'information de la société Conecs

CONECS

N°6# MAI 2016

Edito



La mode est aux néologismes. Peu poétiques, ils ont le mérite de nous révéler des bouleversements économiques qui impactent nos vies quotidiennes davantage que n'importe quelle loi !

Le dernier en date : « plateformes ».

Tous les secteurs ou presque, ont vu l'émergence de ces plateformes de service : taxi, hébergement, TV, musique, voyage, restauration, etc.

Grâce à l'utilisation des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, ces nouvelles plateformes permettent la mise en relation, l'échange, le partage des coûts ou la production de connaissances. Bref, de nouveaux acteurs dynamisent un marché existant par la désintermédiation entre consommateurs et prestataires.

Mais, comme M. Jourdain, nous utilisons parfois des « plateformes » sans le savoir. Depuis 1962, des plateformes commercialisent à 3 types de clients (employeurs et employés d'un côté et commerces alimentaires de l'autre) un service qui les met en relation et crée de la valeur pour chacun d'entre eux. Cette plateforme multi-face, vous l'avez reconnu : le titre-restaurant !

Comme quoi, on fait toujours du neuf avec de l'ancien...

Bienvenue dans le monde de CONECS et de la carte titre-restaurant 2^{ème} génération !

Vincent Toche
Président de CONECS

Comment ça marche ?

Reconnaître une carte 2^{ème} génération

Les commerçants français ont de la chance. Leur TPE (Terminal de Paiement Électronique) peut accepter tous les types de carte : cartes bancaires françaises ou internationales, cartes titre-restaurant, cartes AMEX, cartes de fidélité, etc. Ce n'est pas le cas dans de nombreux pays où le commerçant peut avoir sur son comptoir autant de terminaux que de banques ou de types de carte !

Comme les visuels de ces cartes sont de plus en plus libres et changeants (merci, le marketing !), comment les reconnaître ?

Les cartes bancaires comportent 2 types de logo sur le recto : celui de la banque émettrice, souvent en haut, et celui du réseau d'acceptation, souvent en bas à droite (les américains MasterCard ou Visa, le chinois Union Pay).

Les cartes titre-restaurant 2^{ème} génération suivent une logique assez proche : le logo de l'émetteur est en haut, souvent à gauche, et le logo Conecs apparaît en bas à droite. De manière optionnelle, le logo de l'employeur peut être ajouté, également sur le recto, plutôt en haut, à droite.

Bref, pour reconnaître une carte 2^{ème} génération, c'est facile : repérez le logo Conecs !

Chiffres clés

■ **11,20€** : le montant moyen d'une transaction de Titre-Restaurant Dématérialisé. Quasiment similaire au montant moyen d'une transaction « Sans Contact CB » (10,49€).

■ **58 %**, soit plus de la moitié des Cartes Bancaires (CB) et 28% des commerçants sont maintenant équipés « Sans Contact ». Le paiement sans contact décolle enfin, mais les 40 millions de transactions sans contact en mars 2016 ne représentent encore que 3 à 4 % du nombre total des transactions de paiement.

Sommaire

■ P.1/ Chiffres clés

■ P.1/ Comment ça marche ?

Reconnaître une carte 2^{ème} génération

■ P.2/ Actu

■ P.2 / Témoignage

Jean-Bernard SIZARET,
Manager Infrastructure IT - McDonald's France

■ P.2/ La presse en parle



Le « Tour de France de la Démat' » a fait une nouvelle étape au Mans le 4 avril au sein de la fédération UMIH – CPIH 72 au côté de son Président Général Jean-Paul HENNIN et de Laurent DUC, Président national de l'UMIH Hôtellerie Française.



Le Président de CONECS, Vincent TOCHE, interviendra le 24 mai sur la thématique de la « Monnaie Électronique et Titres Prépayés dématérialisés » à la prochaine réunion des membres des membres **EESTEL** (Association des Experts Européens en Systèmes de Transactions Électroniques, www.eestel.com)



Témoignage



Jean-Bernard SIZARET
Manager
Infrastructure
IT -
McDonald's
France

*McDonald's France s'est engagé dans le déploiement de la solution **Conecs** d'acceptation des Cartes Titre-Restaurant de 2^{ème} génération, quels enjeux représentent un tel déploiement ?*

Le Titre-Restaurant est très plébiscité par nos clients, il représente plus de 10% de nos paiements, nous suivons donc de très près sa dématérialisation qui augmente son efficacité et sa sécurité. Son usage pour des paiements inférieurs à 19€, la limite quotidienne de dépense par TR, correspond bien à notre offre de restauration et on constate que les additions réglées par cartes, toutes cartes confondues, sont supérieures à celles réglées en espèces.

Ce déploiement semble être un projet stratégique pour McDonald's France, comment s'est-il passé ?

Aux vues des enjeux, nous avons mobilisé plusieurs départements comme l'informatique bien-sûr, la finance et la comptabilité - le comptage des titres papier représente à peu près 1h/jour par point de vente - ou la formation de nos équipiers aux règlements par TRD. Ce déploiement s'est déroulé en étroite et parfaite collaboration avec les équipes opérationnelles de **Conecs** et s'est étendu sur une période d'un an environ. Un temps nécessaire pour intégrer le cahier des charges à nos systèmes de caisse, assurer la fiabilité du reporting et déployer la solution sur nos 1.370 restaurants.

Dans le plan de développement des fonctionnalités Conecs, on trouve l'autorisation partielle, le paiement sans-contact ou le mobile-paiement, que pensez-vous de ces innovations ?

La limite de paiement à 19€ peut entraîner des ralentissements lors du passage en caisse ce qui peut rapidement poser des problèmes, particulièrement sur nos files drive. En supprimant les refus de carte pour montant dépassé, l'autorisation partielle améliore la fluidité en caisse et nous évite ce type d'inconvénient. Quant aux autres développements, notre clientèle plutôt jeune, urbaine et connectée, fait souvent partie des early-users de nouvelles technologies. Nous nous devons d'être précurseurs dans leur intégration, comme nous l'avons par exemple été en proposant le Wi-Fi gratuit. Dans cet esprit, il nous semble judicieux et pertinent que **Conecs** inscrive de telles évolutions dans sa roadmap.

Enfin, comment voyez-vous évoluer les processus de prise de commande et de règlement ?

Nous capitalisons sur la prise de commande multicanal, que cela soit au travers de notre application mobile, du site web ou des bornes. La commande est aujourd'hui plus simple, plus rapide et permet au client non seulement de gagner du temps, mais aussi de gagner sur l'addition en profitant d'offres exclusivement présentées sur ces supports. De notre côté, en dehors de l'efficacité dans la préparation des commandes, les règlements par cartes permettent de gagner plusieurs dizaines de secondes par règlement sur ceux en espèces, dans un processus « commande + règlement » qui dure moins d'une minute. Nous continuons notre transformation vers ce nouveau modèle de service. La solution **Conecs** intégrée au processus de paiement sur toutes nos bornes y contribuera efficacement.

La presse en parle

Verifone avril 2016 :

« Depuis fin octobre, Verifone a lancé le premier site pilote de titre restaurant dématérialisé CONECS pour la monétique intégrée avec le PINpad Vx820 sur serveur hébergé. »

Le Parisien le 28 avril 2016 :

« À la pause du midi, les travailleurs français soufflent plus de 45 minutes pour la moitié d'entre eux et plus de 30 minutes pour les trois quarts. C'est une exception française qui stupéfie les étrangers : entre 12h30 et 14h, le pays tout entier passe à table. »

01net. 27 avril 2016 :

« Les 3,8 millions de personnes qui bénéficient de titres-restaurant vont bientôt gagner de la place dans leur portefeuille. 49 ans après sa création, la version papier de celui-ci ne séduit plus [...] Pour les entreprises, les cartes restaurant représentent un important gain de temps. [...] Pour le client, plus de risque de perte de tickets papier et de validité périmée et surtout, il peut désormais payer au centime près. »



@ConecsFrance :

« Les avantages de la solution #CONECS présentés par @KeyrusMngmt #dématérialisation »

« La Carte #titreresrestaurant 2^{ème} génération #CONECS fonctionne aussi dans les solutions #mPOS #NFC agréées @CartesCB »

Entreprise-Carières le 12 avril 2016 :

« L'Urssaf précise par ailleurs que les télétravailleurs, qu'ils soient à domicile, nomades ou en bureau satellite, doivent en bénéficier [des titres-restaurant], car ils ont les mêmes droits que ceux qui travaillent dans l'entreprise. Le principe est l'accès égalitaire aux titres-restaurant. »